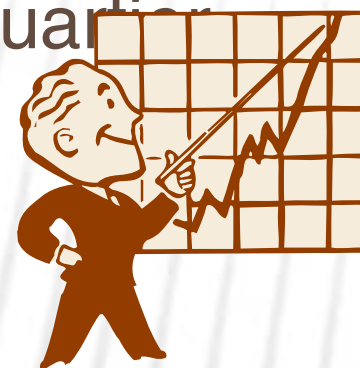

Vivre aux Résidences Roch-Pinard

Rencontre d'information

Édition mai 2009

Plan de la présentation

- ① Historique et mission des Résidences Roch-Pinard
- ① Votre logement
- ① Les services offerts
- ① Le code d'éthique
- ① Le régime d'examen des plaintes
- ① Les mesures de sécurité
- ① Les services disponibles dans le quartier
- ① Visite des lieux



Historique

Madame Angéline Berthiaume–Du Tremblay

- ① Fille de Trefflé Berthiaume, propriétaire du journal La Presse
- ① En 1961, création de la Fondation Berthiaume-Du Tremblay ayant pour mission le mieux-être des aînés
- ① En 1972, les Résidences Roch-Pinard ouvrent leurs portes
- ① 1976, à son décès, Madame Du Tremblay lègue la totalité de ses biens à sa Fondation

Historique

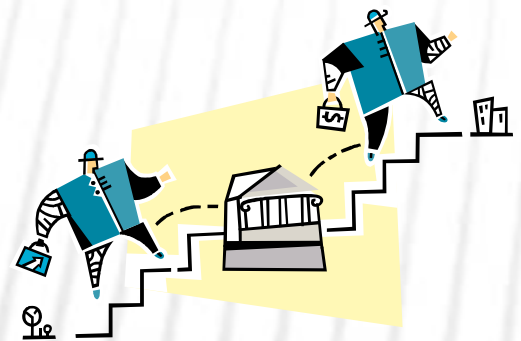
Monsieur Roch Pinard

- ® Conseiller personnel de Madame Du Tremblay
- ® Membre et président de la Fondation Berthiaume-Du Tremblay pendant plusieurs années
- ® À sa mémoire, la Fondation désigne les deux unités de logement «Les Résidences Roch-Pinard» en juin 1986.

Historique

Réalisations de la Fondation

- ① La Résidence Berthiaume-Du Tremblay
- ① Le Centre de jour Berthiaume-Du Tremblay
- ① Les Résidences Roch-Pinard
- ① Le Centre Berthiaume-Du Tremblay
- ① Le comité soutient à l'action communautaire et bénévole



La mission des Résidences Roch-Pinard



- ① Organisme sans but lucratif
- ① Favoriser le mieux-être des aînés
- ① Les services offerts sont conçus pour des aînés autonomes pouvant effectuer leurs activités de la vie quotidienne et de la vie domestique

Votre logement

- ④ Les types de logement
- ④ Principes importants pour l'aménagement de la chambre
- ④ Mobilier et services fournis
- ④ Conditions particulières



Les types de logement

- ④ Deux pavillons de 32 et 33 logements
- ④ Logements de 1 et 2 pièces
- ④ Situés au rez-de-chaussée, au 1^{er} ou au 2^e étage
- ④ Accès au logement par la signature d'un bail avec annexe au bail pour les règlements
- ④ Critères d'admissibilité
- ④ Possibilité de crédits d'impôt pour les services à domicile

Principes importants pour l'aménagement de votre logement

- ④ Personnaliser la décoration du logement afin de faciliter l'adaptation
- ④ Éviter l'encombrement du logement pour diminuer les risques de chute
- ④ Respecter les principes de sécurité en matière de prévention des incendies
- ④ Modifier les logements n'est pas permis sans l'autorisation de la direction

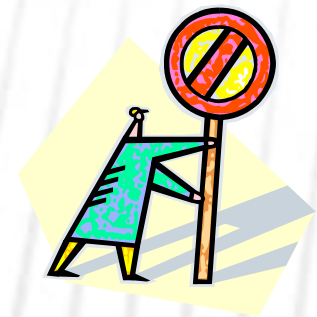
Mobilier et services fournis

- ④ Garde-robe
- ④ Armoires et tiroirs pour rangement
- ④ Cuisinière et réfrigérateur
- ④ Frais d'électricité et de chauffage
- ④ Antenne communautaire gratuite avec accès aux postes réguliers et postes spécialisés tels que RDS, RDI, TV5 et Canal-vie
- ④ Glisse-tout pour le mobilier



Conditions particulières

- ① Fauteuils roulants motorisés et quadriporteurs interdits à l'intérieur
- ① Cependant, possibilité d'avoir un quadriporteur pour l'extérieur moyennant des frais additionnels
- ① Possibilité de posséder un animal de compagnie à l'exception des chiens



Services offerts

- ® Surveillance 24h/24
- ® Cloche d'appel dans les logements
- ® Stationnement réservé et déneigé pour les locataires
- ® Stationnement gratuit pour les visiteurs
- ® Transport gratuit à l'épicerie 3 jours/semaine
- ® Transport gratuit au centre commercial 1 fois/mois (centre commercial différent le mois suivant)_
- ® Accès au Centre de jour sur référence du CLSC

Services offerts

- ④ Location ou prêt de salles
- ④ Laveuse/sécheuse sur les étages des Résidences
- ④ Entretien ménager de votre logement 11 fois par année
- ④ Ouvrier de maintenance pour l'entretien des bâtiments
- ④ Postes informatiques avec accès internet
- ④ Boîtes postales
- ④ Lavage des vitres deux fois par année

services pouvant être ajoutés (\$)_

- Ⓡ Installation d'une ligne téléphonique
 - Ⓡ Installation ou location d'un climatiseur
 - Ⓡ Possibilité d'accès à un chauffe moteur
 - Ⓡ Plan repas à la salle à manger de la Résidence
- Berthiaume-Du Tremblay
- Ⓡ Stationnement extérieur pour quadriporteur

services offerts par La Résidence Berthiaume-Du Tremblay



- Ⓡ Salon de coiffure et d'esthétique
- Ⓡ Banque Nationale
- Ⓡ Café de la Rivière
- Ⓡ Bureau de perception des comptes
- Ⓡ Distributrice de journaux
- Ⓡ Messes
- Ⓡ Certaines activités de loisir



Le code d'éthique

- ④ Le locataire est considéré comme une personne à part entière, jouissant de droits et privilèges inscrits dans la Charte des droits et libertés de la personne
- ④ Ensemble de règles de conduite qui définit les attitudes et les comportements attendus dans la relation intervenant/locataire
- ④ Outil de protection des locataires contre tout abus, exploitation et discrimination

Le régime d'examen des plaintes

- Ⓡ Est conforme à l'obligation formulée par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services de l'Agence de la Santé et des Services sociaux de Montréal)_
- Ⓡ Est considéré comme une ouverture pour accroître le bien-être des locataires
- Ⓡ Vise l'amélioration des services offerts à la clientèle
- Ⓡ Voit à ce qu'aucune mesure de représailles ne soit exercée auprès du locataire qui porte plainte

Les mesures de sécurité

- ① Système d'alarme incendie
- ① Plan de mesures d'urgence
- ① Ascenseur avec détecteur de mouvements
- ① Caméra de surveillance
- ① Système d'interphone
- ① Prévention des infections
- ① Avis lors d'absence
- ① Fiche santé

Les services disponibles dans le quartier

- ④ CSSS Ahuntsic-Montréal-Nord
- ④ Info-Santé
- ④ Services communautaires